

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 05

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 15 février 2012 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Eric Petitpierre

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 4.1. Dépôt de la motion de Mme Alice Voellmy intitulée « Frein à l'endettement – Ralentir le bateau »
 - 4.2. Dépôt de l'interpellation de M. Yohan Ziehli intitulée « Consommons local, pour l'économie locale et la planète »
5. Réponse de la Municipalité aux interpellations
 - 5.1. Réponse N° 1/2012 – Interpellation de M. Gérald Helbling « Financement du traitement des déchets urbains »
6. Préavis
 - 6.1. Préavis municipal N° 1/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 670'000.-- pour l'assainissement du trottoir et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz (Nos 44 à 68)
 - 6.2. Préavis municipal N° 2/2012 – Règlement sur le stationnement de la commune de La Tour-de-Peilz et réponse au postulat de Mme Martine Gagnebin-de-bons « Un macaron pour faciliter la vie des habitants et habitantes de La Tour-de-Peilz »
 - 6.3. Préavis municipal N° 3/2012 – L'octroi d'un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 110'000.-- (110 % du montant du crédit), au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique à contracter par la Société sportive du Tennis Club Desa pour la réfection des deux courts de tennis
 - 6.4. Préavis municipal N° 4/2012 – Participation financière de la CIEHL aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski
7. Rapports
 - 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Guy Chervet « La propriété est aussi une responsabilité »
 - 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »
 - 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre »
8. Communications municipales
 - 8.1. Communication N° 1/2012 – Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz 2011
 - 8.2. Communication N° 2/2012 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2011
 - 8.3. Communication N° 3/2012 – Composition de la Commission culturelle
 - 8.4. Communication N° 4/2012 – Troisième édition des Mérites de La Tour-de-Peilz
 - 8.5. Communication N° 5/2012 – Table ronde sur la culture

Appel

68 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Christian Anglada – Michel Bloch – Alexis Brasseur – José Espinosa – Luigi Gambardella – Anne Lachat Baechler – Nicolas Mattenberger – Monique Petitpierre – Adrien Rime – Jacques Rochat – Kurt Sager – Gratianne Salina – Jacques Vacheron – Gilbert Vernez – Isabelle Wenger – Sylvie Winkler

M. le Président ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes. Il souhaite la bienvenue au public ainsi qu'à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats.

Ordre du jour

M. le Président remarque qu'il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour un point 9 – Propositions individuelles et divers. L'assermentation d'un nouveau conseiller – point 3 — est reportée à la prochaine séance. Elle est toutefois remplacée ce soir par la nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président présente les condoléances du Conseil à M. le Municipal O. Wälchli, à sa compagne, ainsi qu'à M. K. Egli, famille qui a vécu tout récemment un grand deuil. Nous devons également regretter le décès de Mme Françoise Delafontaine, secrétaire au SDIS Vevey-La Tour. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 2 juin prochain. Programme encore à définir.

3. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire en remplacement de Mme Lorena Ruffy (Verts)

La candidature de Mme E. Leimgruber est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Elisabeth Leimgruber est nommée membre au Conseil d'établissement scolaire (deux abstentions).

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Dépôt de la motion de Mme Alice Voellmy intitulée « Frein à l'endettement – Ralentir le bateau »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Je me réfère au budget 2012 de la Ville de La Tour-de-Peilz, approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011. Je me réfère aussi à l'entier de la législature en cours et au document « Préavis municipal no 19/2011 du 2 nov. 2011 », et particulièrement au graphique « Evolution de l'endettement ».

Le budget 2012 est projeté déficitaire de 3,9 millions. Espérons que ce déficit ne sera pas aussi élevé lors du bouclage à la fin de l'année et que les recettes correspondront au budget prévu et ne soient pas inférieures. Si, à fin 2012, on se retrouve avec un déficit, celui-ci s'ajoutera à la dette actuelle d'environ CHF 21 millions.

Pour la période de 2012 à 2016, soit 5 ans, nos dettes sont projetées de grimper de CHF 21 à 67 millions, ce qui correspond à une montagne ! Cela équivaut à un excès de dépenses de CHF 9 millions chaque année !

La Tour-de-Peilz doit tout faire pour diminuer ses déficits successifs prévus sur plusieurs années. Un montant maximal de déficit annuel toléré devrait être fixé (évtl. CHF 1 à 1,25 millions).

Mesure no 1 : Des comptes 2012 équilibrés.

Le budget 2012 est accepté, mais une partie des dépenses peuvent encore être analysées.

Vu les perspectives financières que nous allons probablement rencontrer, (voir : « Les perspectives s'assombrissent quelque peu » Communication de presse), il serait raisonnable et responsable que nous dépensions avec modération et que nous nous limitions à l'essentiel pour minimiser les déficits. Chaque franc économisé va diminuer le déficit et, par conséquent, la dette.

Mesure no 2 : Stop à un endettement excessif dans la période 2013 à 2016.

Soyons prudents et réalisons restrictivement les projets envisagés, nous limitant à nos moyens financiers et assurant des réserves :

- en diminuant les dépenses,
- en retardant les grands projets, dans la mesure du possible,
- en établissant une liste de priorités parmi les projets,
- en demandant aux conseillers, de faire preuve de prudence.

Absence de mesures : Augmentation des points d'impôts communaux.

La dernière semaine de novembre, la presse avait publié une liste des pourcentages d'imposition des 26 cantons suisses. Genève figure en tête avec la plus lourde imposition. Le canton de Vaud se retrouve derrière en 5ème position ! Il n'y a donc pas de marge d'augmenter l'imposition, AU CONTRAIRE ! Les deux impôts élevés, cantonal et communal, pourront mettre en difficulté une partie de la population bôelande. La possibilité existe que l'imposition élevée coïncide avec une économie et des salaires qui « s'assombrissent quelque peu ». Des projets futurs se trouveront face à une capacité d'endettement épuisée.

La motion « Frein à l'endettement » demande que le Conseil communal et la Municipalité :

- Appliquent de la modération en 2012 concernant la proposition et l'acceptation de projets, dans le but d'atteindre des comptes équilibrés.
- Etudient l'établissement d'un mécanisme d'un frein à l'endettement (exemple fédéral) pour toute la législature ou même au-delà, afin de nous approcher des budgets et comptes équilibrés par cycle économique (d'environ 6 ans).

Je demande que la présente motion soit renvoyée à une commission pour étude. »

Mme A. Voellmy dit apprécier la situation financière de notre commune et tient à féliciter les personnes responsables qui y ont contribué. La Tour-de-Peilz a 21 millions de dettes, et des investissements et immeubles d'une valeur supérieure à cette dette (chiffres trouvés dans le rapport des comptes 2010).

Pour ce qui est de la législature en cours, le préavis 19/2011 montre une possible augmentation rapide des dettes – de 21 millions à 67 millions en 2016, soit 9 millions de francs par année. En consultant le plan des investissements et entretien (pages roses no 77-81 du budget 2012), on constate que ce montant de 67 millions est atteignable et n'est pas exagéré. Pour sa part, elle ne désire pas aller dans cette direction. La situation financière confortable de notre commune va en souffrir. Il serait dommage de gâcher notre situation « 5 étoiles » et nous pouvons encore essayer de ralentir ce développement.

Sa motion ne cherche pas à empêcher la réalisation de projets nécessaires. Elle a pour but d'éviter d'accumuler une montagne de dettes et demande que les déficits éventuels soient équilibrés, par exemple en diminuant certaines dépenses, en retardant les grands projets dans la mesure du possible, en vendant un bien ou en augmentant les taux d'imposition. Le but principal est que le Conseil communal se dote d'un règlement d'aide déterminant la hauteur maximale acceptable du déficit du budget. Cette motion peut être considérée comme un projet de règlement sur lequel la Municipalité pourra donner son avis avant examen par la commission.

M. F. Grognez, municipal, indique que la Municipalité s'oppose à cette motion. Il rappelle qu'il y a quelques mois, le Conseil communal a accepté un plafond d'endettement de 85 millions de francs ainsi que le budget 2012. Lors de la précédente législature, le plafond d'endettement se situait déjà à 85 millions. La commune a aujourd'hui 16 millions de dettes. Ces dix dernières années, nous avons amorti environ 20 millions sur sa dette, elle a autofinancé la totalité de ses investissements et absorbé l'augmentation de la facture de la péréquation, qui a passé de 3-4 millions à 15-17 millions. Elle a également effectué des amortissements exceptionnels.

Le plafond d'endettement, c'est en fait un outil de surveillance. Il a été mis en place, parce que certaines communes se sont un jour retrouvées dans une situation extrêmement délicate, afin qu'elles ne puissent pas emprunter plus que leur capacité à payer les intérêts et à rembourser ces dettes. Cette capacité d'endettement est calculée par rapport aux recettes financières globales. Actuellement, la commune de La Tour-de-Peilz, avec ses 16 millions de dettes, a une quotité de 30%. Si elle empruntait la totalité des 85 millions de francs, elle se situerait à 140%. Le coefficient actuel est donc extrêmement bon. Et si l'on devait aller jusqu'à 85 millions, ce dont il doute toutefois fort, on serait encore dans une moyenne tout à fait acceptable.

Il semble que la motionnaire mélange un peu les choses. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Comparer avec les impôts cantonaux, cela lui paraît un peu délicat. Nous travaillons au niveau communal. Notre commune a un taux tout à fait attractif qui se situe au-dessous de la moyenne cantonale. Si la commune devait connaître de grosses difficultés ou subvenir à certains investissements, on pourrait augmenter le taux tout en restant encore une commune fiscalement très abordable. La motionnaire mélange par contre tout en ce qui concerne le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Il est faux de dire que la commune va faire 9 millions de déficit parce qu'elle investit 9 millions. Il est tout à fait possible d'investir 100 millions et d'avoir malgré tout un budget de fonctionnement équilibré. L'essentiel est d'avoir les moyens de payer les intérêts, d'amortir et d'assumer les coûts de fonctionnement de ces investissements. Donc, même avec une dette de 100 millions, la situation du compte de fonctionnement ne serait pas péjorée. L'important, c'est que les investissements se fassent, même s'il faut augmenter la dette. Ce n'est pas un problème.

La motion demande l'équilibre des comptes 2012. Chacun souhaite évidemment que les comptes soient équilibrés. Le Conseil vient de voter le budget, il a accepté un déficit d'environ 3 millions de francs. Il ne voit donc pas comment on pourrait être crédibles en voulant aujourd'hui modifier un budget que l'on a déjà accepté. Il rappelle que ces dix dernières années, les budgets ont quasiment toujours été déficitaires, parce qu'on applique le principe de prudence budgétaire, alors que les comptes ont toujours été soit bénéficiaires, soit proches de l'équilibre. La mesure no 1 n'est donc pas acceptable.

La motion demande de mettre en place un frein à l'endettement. Mais aucune commune en Suisse n'est dotée d'un tel outil. Au niveau cantonal, le frein à l'endettement a été extrêmement compliqué à mettre en place. Il est régi par la Constitution et des articles du règlement d'application de la loi (art. 163, 164 et 165). Il ne serait pas possible de mettre en place un tel outil dans une commune. En plus, ce serait extrêmement dangereux. La Confédération et la Canton sont maîtres des lois qu'ils mettent en place. Les communes n'ont qu'une marge de manœuvre extrêmement faible. Quasiment toutes nos dépenses sont liées par des lois, mais qui sont cantonales, fédérales, pas communales. Admettons que l'on ait une augmentation de la facture sociale de 4 millions de francs. Avec un frein à l'endettement, il faudrait tailler dans l'accueil de la petite enfance, des personnes âgées, par exemple. Nous n'aurions pas d'autres solutions et ce serait dramatique, parce que nous n'avons pas la marge suffisante, comme la Confédération ou le Canton, qui permet de prendre des mesures d'assainissement rapidement.

Il propose donc au Conseil de conserver les outils qui sont déjà à notre disposition. Le Conseil peut amender le budget, diminuer des dépenses qui lui semblent trop élevées, refuser des préavis d'investissements. Un frein à l'endettement n'est pas fait pour une commune, qu'elle soit de la taille de La Tour-de-Peilz ou plus importante. Il recommande donc au Conseil de refuser et classer cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président remarque que la motionnaire peut soit retirer sa motion, soit demander un vote du Conseil.

Mme A. Voellmy souhaite que le Conseil se prononce.

Au vote, **la prise en considération de cette motion est refusée à une très large majorité (aucun avis favorable, un grand nombre d'avis contraires et une dizaine d'abstentions). Cette motion est donc considérée comme réglée.**

4.2. Dépôt de l'interpellation de M. Yohan Ziehli intitulée « Consommons local, pour l'économie locale et la planète »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« L'année 2011 a été marquée par de grands défis économiques et écologiques. Qu'il s'agisse de la crise de la zone Euro, des accidents nucléaires ou du dérèglement climatique, ce sont des plans de sauvetage pharaoniques qui sont inlassablement proposés par les élites afin de stabiliser la situation. Plutôt que de partir du haut vers le bas pour régler ces problèmes, je pense qu'il serait plus intelligent de commencer de

changer les choses au plus proche de la population, afin de voir les effets généralisés porter leurs fruits à tous les niveaux.

C'est dans ce dessein qu'incombe à notre Municipalité une grande responsabilité qui est de donner l'exemple en agissant de manière à soutenir l'économie locale et la préservation de l'environnement. Je me demande donc si, dans la mesure de ses capacités, la Ville de La Tour-de-Peilz fait le maximum pour atteindre cet objectif.

A ce titre, je me suis questionné sur un sujet banal qui met en parallèle ces deux thématiques : l'alimentation dans les réfectoires des écoles. N'est-il pas normal de consommer des produits de la région, afin d'éviter le gaspillage énergétique phénoménal généré par le transfert des aliments d'un côté à l'autre du continent et du globe ? Et n'est-il pas normal d'acheter les denrées produites au plus proche de chez nous, pour favoriser les familles et les entreprises locales ? Sans vouloir d'aucune manière interdire la consommation de produits exotiques, il est indispensable que nous achetions au plus proche tout ce qui peut être produit sous nos latitudes.

Je me permets donc de poser trois questions :

- 1) Est-ce que, dans la mesure du possible, tous les aliments consommés dans les réfectoires publics de La Tour-de-Peilz viennent de Suisse ?
- 2) Est-ce que, dans la mesure du possible, tous les aliments consommés dans ces réfectoires proviennent du Canton de Vaud ?
- 3) Quelle est la marge de manœuvre de notre municipalité dans ce domaine ? »

M. Y. Ziehli indique que son interpellation vise surtout à savoir si nous consommons bien des aliments qui proviennent de la région, des produits locaux, ce tant pour l'économie que pour l'écologie. Le but n'est pas de supprimer les produits exotiques des réfectoires, mais de favoriser les producteurs de la région.

M. O. Wälchli, municipal, relève que les repas de midi servis dans les réfectoires scolaires de La Tour-de-Peilz sont préparés et livrés par un service traiteur de la région quatre jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

Le restaurateur et les quatre réfectoires de Bel-Air, Béranges, Courbet et Mousquetaires ont obtenu le label « Fourchette verte », label suisse de qualité dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention de certaines maladies, notamment l'obésité.

Une restauration « fourchette verte » doit répondre à divers critères touchant notamment la nourriture :

- Des matières grasses en quantité limitée et de bonne qualité nutritionnelle
- Un ou deux aliments riches en fibres et en éléments protecteurs (antioxydants)
- Un aliment énergétique riche en hydrates de carbone
- Un aliment constructeur riche en protéines

Les viandes servies dans les réfectoires proviennent du canton de Vaud (boeuf, porc, agneau) ou de Suisse ; les volailles et le lapin viennent de Suisse (cuisse de poulet de France ou du Brésil). Les produits sont achetés auprès de grossistes de la région capables de fournir les quantités nécessaires (400 kg de viande par jour). Compte tenu des quantités limitées disponibles sur le marché local, le poisson vient essentiellement de l'étranger. Les légumes et les fruits proviennent de la région ou du canton de Vaud, mais aussi de l'étranger suivant la saison. A noter que chaque menu comporte au moins une crudité.

La marge de manœuvre de la Municipalité en la matière est limitée, puisqu'elle dépend des sources d'approvisionnement du fournisseur de repas. Que ce soit celui qui livre actuellement ou une autre entreprise de même nature, nous serions de toute manière confrontés aux mêmes contraintes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **L'interpellateur se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

5. Réponse de la Municipalité aux interpellations

5.1. Réponse N° 1/2012 – Interpellation de M. Gérald Helbling « Financement du traitement des déchets urbains »

M. G. Helbling remercie la Municipalité pour sa réponse et indique qu'il reviendra sur le sujet en fin de séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

6. Préavis

- 6.1. Préavis municipal N° 1/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 670'000.-- pour l'assainissement du trottoir et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz (Nos 44 à 68)

M. R. Onrubia se rappelle avoir participé, il y a environ dix ans, à une commission pour un trottoir de 100 mètres de long qui avait nécessité trois séances. Ici, pour fr. 100'000.-- de plus, nous avons 200 mètres de trottoir ! Il se réjouit donc de faire partie de cette commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Raphaël Onrubia
<u>Membres</u> :	PLR	Nathalie Dubuis - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Sylvie Conod
	UDC	Nicolas Masserey
	PDC+Ind.	Willy Bühlmann
	VERTS	Roberto Carbonell

- 6.2. Préavis municipal N° 2/2012 – Règlement sur le stationnement de la commune de La Tour-de-Peilz et réponse au postulat de Mme Martine Gagnebin-de-bons « Un macaron pour faciliter la vie des habitants et habitantes de La Tour-de-Peilz »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Richard Voellmy
<u>Membres</u> :	PLR	Pierre-André Oberson - Raoul Baud
	SOCIALISTE	Martine Gagnebin-de-Bons - Michel Bloch
	PDC+Ind.	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	VERTS	Geneviève Pasche

- 6.3. Préavis municipal N° 3/2012 – L'octroi d'un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 110'000.-- (110 % du montant du crédit), au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique à contracter par la Société sportive du Tennis Club Desa pour la réfection des deux courts de tennis

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

- 6.4. Préavis municipal N° 4/2012 – Participation financière de la CIEHL aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+Ind.	Roland Chervet
<u>Membres</u> :	PLR	Rita Schyrr - Nathalie Dubuis
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud - Gilbert Vernez
	UDC	Lionel Martin
	VERTS	Elisabeth Leimgruber

7. Rapports

- 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Guy Chervet « La propriété est aussi une responsabilité »

Rapporteur : M. Jacques Vallotton

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et huit abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Guy Chervet « La propriété est aussi une responsabilité » modifiée ainsi au point 2 : *Etudie, en fonction des conclusions de cette première étape, toutes les possibilités de financement pour permettre une mise à niveau correcte de l'entretien des immeubles, y compris, le cas échéant, la vente de certains objets.*
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de la prise en considération et du renvoi de la motion « La propriété est aussi une responsabilité » à la Municipalité pour étude et rapport.

7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »

Rapporteur : M. Jean-Pierre Schwab

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »,
- ouï le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre »

Rapporteur : M. Jean-Yves Schmidhauser

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat déposé par Monsieur Jean-Yves Schmidhauser sous le titre « La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre » ;
- vu le renvoi dudit postulat à une commission chargée d'étudier sa prise en considération ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de prendre en considération le postulat de Jean-Yves Schmidhauser « La Tour-de-Peilz, du soleil à revendre » ;
2. de transmettre ledit postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

8. Communications municipales

- 8.1. Communication N° 1/2012 – Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz 2011
- 8.2. Communication N° 2/2012 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2011
- 8.3. Communication N° 3/2012 – Composition de la Commission culturelle
- 8.4. Communication N° 4/2012 – Troisième édition des Mérites de La Tour-de-Peilz
- 8.5. Communication N° 5/2012 – Table ronde sur la culture

- Programme de législature 2011-2016

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

* * * * *

Mme N. Rimella, municipale, indique que la Municipalité, dans sa séance du 6 février dernier, a décidé de renoncer à l'aménagement de jardins familiaux sur le terrain de la Faraz, parcelle colloquée en zone d'utilité publique. Cette décision a été prise au vu du grand nombre d'oppositions émises lors de l'enquête publique et surtout suite à l'avis de notre avocat-conseil qui fait état de la non-conformité des jardins familiaux sur un terrain en zone d'utilité publique étant donné que ceux-ci seraient mis durablement à disposition de particuliers et que l'usage du terrain serait par conséquent privatisé.

9. Propositions individuelles et divers

M. G. Helbling, constatant que la réponse de la Municipalité à son interpellation concernant les déchets n'apporte aucune information sur le fond, ce qu'il déplore, il souhaite soulever les points suivants :

La Municipalité est-elle acquise au financement du traitement des déchets urbains dans le contexte du pollueur-payeur ?

Est-elle convaincue que la commission technique de GedeRiviera est à même d'organiser prochainement, sans volontés politiques plus significatives, un concept législatif de taxes applicables à l'ensemble des dix communes concernées ?

Dans le cadre des structures intercommunales en place, a-t-elle envisagé de déléguer à l'une d'entre elles (SIGE, p. ex.) la mise en place des contraintes liées aux délibérations de GedeRiviera? Ou alors, avant d'évoquer une prochaine fusion des dix communes concernées, la création d'une nouvelle structure intercommunale mieux à même de coordonner les décisions législatives qui, de toute manière, s'imposeront ?

La presse indiquait cette semaine que le Grand-Lausanne s'achemine déjà pour début 2013 vers l'introduction d'une taxe sur les déchets. Au vu de la réponse de la Municipalité, on peut s'attendre à ce que notre région se trouve encore longtemps hors-la-loi. La Municipalité est-elle consciente que de se singulariser de la sorte n'est pas très utile à la collectivité et que de tergiverser plus longtemps ne favorise pas l'acceptation des citoyens à cette cause d'intérêt général ?

La région lausannoise ayant déjà planché sur la question avec succès, est-il vraiment judicieux de « réinventer la roue » sur la Riviera ? Un modèle unique va s'appliquer très prochainement sur le territoire de l'ensemble des 29 communes du Grand-Lausanne. Comment se fait-il que GedeRiviera ne se soit pas annoncé comme observateur dans le groupe de travail mis en place. Nos représentants sont-ils vraiment informés du contexte juridique débattu prochainement dans l'association GREDEL et de celui qui le fut pour le Nord-Vaudois, dénommée STRID ? Les communes de Bex et de Villeneuve pourraient évidemment faire l'objet d'une recherche de collaboration afin de pouvoir bénéficier à moindre frais de compétences en la matière.

Ces mesures attendues dans les meilleurs délais sont rendues obligatoires suite au jugement du Tribunal Fédéral statuant sur le concept mis en place sur la commune de Romanel-sur-Lausanne, arrêt qui réaffirmait le principe et la prépondérance du pollueur-payeur dans toutes les communes de Suisse, pays de Vaud et Riviera compris.

Mais bien avant l'introduction d'une taxe sur les déchets urbains, il serait utile de savoir si la Municipalité envisage de favoriser plus efficacement le tri des déchets urbains de façon coordonnée et volontaire, par exemple hors les murs du lieu de collecte (toujours provisoire) de la Faraz, et ce à l'occasion de la création d'un lieu de rencontre lié à la réalisation du parking ?

Le « meilleur déchet » reste celui que l'on ne produit pas. Engendrer moins de déchets, c'est permettre des économies aux collectivités et à l'ensemble de la population. Une société qui crée moins de déchets est une société qui utilise ses ressources de manière plus efficace et aide ainsi à soutenir son économie. La valorisation des retours en déchetterie y participe également. Il déplore le peu d'efforts consentis par les services communaux afin de faire passer un message plus précis, voire plus éducatif, permettant de soutenir une réflexion de fond par des actions spécifiques, à l'attention de la population (enfants, adolescents et adultes compris).

Il dit pouvoir attendre un « certain temps » l'échéance communiquée dans la réponse de la Municipalité, afin de pouvoir prendre connaissance d'éléments plus constructifs qui lui éviteront de revenir à nouveau sur le sujet.

M. J. Vallotton intervient concernant la communication municipale qui fait état des motions en suspens, et plus précisément sur la motion Kohler en faveur d'une salle omnisports. Celle-ci a été prise en considération par le Conseil en 1994 déjà, soit il y a 18 ans !

Il avoue avoir été un peu jaloux ces dernières années de voir comment on a pu, dans d'autres communes souvent moins importantes que la nôtre, réaliser une salle omnisports. A Blonay, par exemple, c'est tout simplement superbe, avec d'excellents gradins pour le public.

Il se dit donc satisfait d'apprendre que la Municipalité envisage l'étude de la réalisation d'une salle dans le cadre de la rénovation du collège Courbet. Néanmoins, il semble que la ville de Vevey envisage également de se doter d'un tel équipement en Copet. N'y aurait-il donc pas une possibilité de réaliser un projet en commun, comme cela a été le cas autrefois avec Montreux pour la piscine de la Maladaire, un projet qui pourrait se justifier économiquement et géographiquement, car Vevey est toute proche ? Se contenter de ne chercher une solution que dans les limites de notre territoire lui semblerait fort dommage et irait à l'encontre d'une collaboration intercommunale et régionale qui devient de nos jours de plus en plus nécessaire et incontournable.

M. O. Wälchli répond que nous sommes déjà en contact avec la commune de Vevey. Un groupe de travail va se pencher sur le sujet. Il est clair que nous n'allons pas réaliser tous des salles triples, mais la région manque cruellement de salles de sport. Construire deux salles supplémentaires, même si les communes sont toutes proches, ce ne sera certainement pas un luxe.

Mme Ch. Rithener aimerait revenir sur la motion de M. A. Grangier qui souhaitait instituer un livre sur l'histoire de La Tour-de-Peilz. Elle lit avec regret dans la communication municipale 2/2012 que la réalisation projetée paraît à la Municipalité un exercice par trop ambitieux et pas forcément pertinent. Elle aimerait savoir quelles en sont les raisons et ce qu'en pense le motionnaire. La commission était certes partie sur quelque chose d'ambitieux, mais il est parfois bon d'avoir de l'ambition.

M. le Syndic rappelle que, lors des débats de la commission, il avait été dit que généralement ce type de travail est soutenu par les municipalités quand il s'agit de démarches qui sont initiées par des privés, mais que c'était une toute autre entreprise si cela devait être fait par la Municipalité. La Municipalité s'est approchée des personnes proposées par le motionnaire. Celles-ci ont toutes décliné un tel travail. Elle a donc exploré d'autres pistes. Des contacts ont été pris et il sera possible de présenter relativement prochainement ces pistes à la commission, afin que celle-ci puisse donner son avis avant que la Municipalité n'envisage de préparer un préavis, parce qu'il ne servirait évidemment à rien d'établir un projet qui serait totalement hors des vues du Conseil communal. Cette motion et les différents travaux qui y sont liés ont certes pris du temps, mais une opportunité se profile avec la mise en place d'un nouveau centre-ville. En effet, un projet qui pourrait aller dans le sens d'un travail sur le développement urbanistique de La Tour-de-Peilz aux XIXème et XXème siècles apparaîtrait fort à propos au moment où la commune se projette vers un avenir nouveau.

Mme G. Pasche constate que le projet définitif d'agglomération Rivelac est disponible sur le site de l'Etat de Vaud, ce dont elle se réjouit au vu de la grande qualité de son contenu. La commune peut se sentir fière d'avoir participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette étude qui nous permettra d'avoir des éléments pour définir une politique des transports et de mobilité multimodale. Ce rapport fait une analyse fouillée des déplacements de la population. Il propose toute une série de mesures concrètes pour faciliter le quotidien de notre population, tout en ménageant son environnement et en limitant par exemple la pollution de l'air dans les centres urbains. Ce projet a le mérite de s'inscrire dans la politique fédérale et cantonale de renforcement des transports publics. Il implique cependant un investissement important que le fédéral ne consentira qu'aux acteurs capables de financer leur propre part. Elle espère donc que nous trouverons quelque argent pour réaliser ce projet, ou du moins certaines de ces mesures. Pour l'heure, elle aimerait savoir comment sera faite la consultation auprès de la population. Comment et par quels moyens la commune pense-t-elle informer la population afin que celle-ci soit suffisamment au courant et suffisamment soutenante par rapport à ce projet ?

Mme N. Rimella répond que le dossier est actuellement en consultation publique auprès des quinze communes concernées (dix communes du district, quatre de la basse plaine du Rhône, et Châtel-St-Denis). Ce dossier est géré par le Service cantonal du développement territorial. Ce n'est donc pas un dossier

communal. Il peut être consulté auprès du Service de l'urbanisme de La Tour-de-Peilz, où il est déposé, mais toutes les remarques, suggestions, etc. sont à adresser directement au Canton. Ce rapport est non seulement lisible sur le site du Canton, mais aussi sur celui des Affaires intercommunales et il y a un lien sur le site de la commune. Une conférence publique sera peut-être organisée par les services de l'Etat. La Salle des Remparts a été pré-réservée, mais à une date qui ne convient pas pour tout le monde. Une nouvelle date pourrait être trouvée, et le cas échéant les conseillers communaux seront naturellement tenus au courant. Mais nous n'avons pas la possibilité de faire une consultation publique uniquement pour La Tour-de-Peilz.

M. F. Donatantonio indique que la Commission des finances souhaite participer à la séance de la commission chargée d'étudier la demande de crédit pour l'assainissement du trottoir et le remplacement des luminaires prévus à l'avenue de Traménaz.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

E. Petitpierre

C. Dind